



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

DECLARATION DE LA COALITION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME(CBDDH) SUITE A LA CONFISCATION DES MAISONS DES ACTEURS NON ETATIQUES(MANE) AU BURUNDI

- La coalition burundaise des défenseurs des droits de l'Homme(CBDDH) apprend avec consternation la confiscation des maisons des acteurs non étatiques(MANE) par les responsables de l'administration locale en province Muyinga et Makamba ;
- Pour rappel, ces structures avaient été mises en place grâce à la collaboration entre le Gouvernement du Burundi, de la société civile et un projet de l'Union européenne dans l'objectif de renforcer le rôle de la société civile. Grâce aux facilités accordées par les MANE, la plupart de ces organisations ont obtenu des moyens de fonctionnement et atteint de bons résultats à moindre coût ;
- La CBDDH condamne énormément la confiscation gratuite et sans aucune raison de la maison des acteurs non étatiques (MANE) sise au chef-lieu de la province Muyinga, par l'Administrateur de cette commune Monsieur Philippe NKERAMIHIGO ;
- La coalition condamne également la confiscation de la MANE Makamba par cette fois, l'initiative du Gouverneur de cette province Gad NIYUKURI qui a cédé cette maison les services de la police de protection civile ;
- La coalition regrette profondément la paralysie totale des activités qui se faisaient dans ce bâtiment par diverses organisations de la société civile de la région du nord du pays suite à l'ordre intimé à ces dernières, de libérer la maison endéans 15 jours ;
- La coalition trouve que l'acte posé par l'Administrateur de la commune Muyinga sous prétexte que la Ligue ITEKA et FORSC sont radiés par le Ministère de l'Intérieur sur la liste des organisations reconnues au Burundi, n'a aucun fondement. Cette mesures illégales et non concertées qui prive les Organisations hébergées par les MANE des moyens de fonctionnement conduira sans nul doute à l'arrêt des activités de développement que bénéficiaient la population des régions affectées à travers les projets initiés par ces mêmes organisations ;
- La coalition déplore également le silence absolu de l'autorité judiciaire et/ou administratif qui était partie prenante de l'accord avec les MANE au moment où des mesures injustes qui ne vise l'intimidation, les harcèlements et la perturbation de certains leaders des organisations de la société civile burundaise ne cessent d'être prises ;

- La coalition en appelle aux autorités provinciales de Muyinga particulièrement l'Administrateur et le Gouverneur à Makamba à respecter les contrats signés avec les MANE et à garantir la protection des biens sociaux de ces organisations ;
- Enfin, la coalition exige la levée immédiate de ces mesures de confiscation et de restituer les bureaux usurpés aux organisations pour l'intérêt supérieur de la nation.

Fait le 14/10/2017

Pour la Coalition burundaise des défenseurs

Des droits de l'homme

Vital NSHIMIRIMANA